



Création cabinet d'Economiste de la construction

Par **BuloNico**, le **21/01/2014** à **10:10**

Bonjour,

Je vient vers vous concernant une question que je me pose depuis un petit moment.

Pensez-vous qu'il soit possible de créer un cabinet d'économiste et qu'un des actionnaires de ce cabinet travail dans une autre entreprise du bâtiment qui pourrait être emmenée à répondre sur un des dossier d'appel d'offre qui aurait put être étudié par le dit cabinet d'économiste ?

Je ne sais pas si je suis très clair dans ma demande.

Je vous remercie par avance .

Cordialement,

Par **moisse**, le **21/01/2014** à **12:02**

Si si, très clair.

On se dirige directement vers un conflit d'intérêt qui pourrait finir devant une juridiction pénale si un concurrent ou le maitre d'ouvrage estime que l'étude ne peut pas être loyale.

Surtout si l'entreprise de l'actionnaire en question est aussi en position de soumissionner.

Par **BuloNico**, le **21/01/2014** à **14:45**

Ok. Je vous remercie beaucoup pour votre réponse.
c'est bien ce que je pensais.

Peut être y a t'il un moyen simple pour éviter ce cas, en sachant bien sur que mon but n'est pas de répondre à mes propres appels d'offres . (Nous sommes tous d'accord pour dire que ... de toutes façons ... les estimations sont facilement divulguées au jours d'aujourd'hui)

Par **BuloNico**, le **21/01/2014** à **15:04**

Et si un des actionnaires du cabinet d'économiste (mais pas le majoritaire) est le gérant d'une sarl en position de soumissionner ?

Par **moisse**, le **21/01/2014** à **17:14**

Bonsoir,

Entrer en défonçant la porte c'est pareil qu'en défonçant la fenêtre.

Vous ne pouvez pas assister une collectivité ou une entreprise quelconque en vue d'établir un cahier des charges, ou d'examiner et analyser les réponses aux appels d'offres si vous même avez un intérêt dans une des entreprises soumissionnaires.

Cette assistance suppose une parfaite neutralité.

Même en exposant votre actionnariat à vos clients, je doute que cela soit suffisant pour les convaincre de cette neutralité.

Par **BuloNico**, le **21/01/2014** à **17:18**

Merci de vos réponses.

Et non ... Par la porte c'est plus pratique !

Bonne soirée